



NCS 2 / LOI TRAVAIL ON N'EN VEUT PAS

Le 10 juin 2016

NCS 2 : comme une odeur de loi travail

Dans les usines :

➤ Aggravation du fonctionnement du compteur de modulation issu du NCS 1 en portant ses bornes de ± 5 jours à $+ 8$ et $- 12$, courant sur une période de 3 ans. A concurrence d'un compteur positif de 8 jours la direction ne paiera plus les heures supplémentaires qu'à 25 % au lieu des 125 % prévus par le code du travail. En fin d'année et en cas de compteur positif le paiement ne se déclenchera qu'à partir de la 6^{ème} heure la direction ayant fixé un plancher à 5 heures. Elle pourra vider ces compteurs, pour ne pas payer les heures supplémentaires, en organisant des semaines de chômage fiscal _exemple de la semaine 44 en octobre non travaillée dans les usines _ tout en percevant une subvention d'activité partielle de 7,23 € de l'heure de l'Etat.

Des heures supplémentaires quasi plus payées, des périodes de chômage technique en partie subventionnées avec les subsides de l'Etat voilà le calcul de la direction de PSA ! De 2013 à 2015 PSA a touché 200 millions d'euros de l'Etat

➤ Instauration d'un nouveau régime d'équipe de nuit de 28h30 _en parallèle du régime de nuit classique_ sur cinq jours engendrant une baisse brutale de salaire équivalant à un régime en 2x8. Les heures effectuées au-delà de 28h30 alimenteront là aussi un compteur dont le solde positif ne sera payé qu'en fin d'année. Une durée de travail de 28h30 hebdomadaire étant considérée comme du temps partiel, les 3 premières heures de travail de nuit ne seront plus majorées que de 10 % au lieu de 25 %.

Même au volontariat et avec une prime « d'incitation » dont le montant n'est pas encore fixé l'on comprend bien que la direction veut imposer aux salariés un travail de nuit payé au rabais.

➤ Le jeudi 9 juin au cours du 4^{ème} round la direction annonce que pour les 3 prochaines années les augmentations générales seront limitées à 0,45 % brut en plus de l'inflation. **De qui se moque-t-on, les salariés ne font pas la manche !**

POUR LA CGT CES MESURES SONT EVIDEMMENT INACCEPTABLES ET SEULE NOTRE MOBILISATION POURRA FAIRE RECULER PSA.

Les salariés mobilisés contre le NCS2 : le 26 mai, soutenu par la CGT, plus de 2 300 salariés de Poissy, Sochaux, Mulhouse, Valenciennes, Vesoul, Sevelnord ont participé à des débrayages pour marquer leur opposition au NCS 2. Ces actions ont poussé PSA à revoir sa copie sur les bornes des compteurs de modulation notamment. **Nous connaissons dorénavant la recette à appliquer pour lui faire ravalé son NCS 2 !**

En R&D

A ce stade des réunions avec les organisations syndicales la direction n'a probablement pas abattu toutes ses cartes concernant le NCS 2 appliqué aux centre technique. Mais pas besoin de boule de cristal cependant pour dire qu'elle va continuer dans la même voie :

- Réduire les effectifs en s'appuyant sur la machine à destruction d'emplois qu'est le DEAC et sa valse à 3 temps de l'observatoire des métiers sensibles, tension, équilibre dont la direction use pour se débarrasser des salariés. De 2013 à 2015 PSA a touché 200 millions d'euros de l'Etat sous forme de CICE (Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi) et à supprimer 17 000 postes sur la même période.
- En parallèle augmentation de la sous-traitance R&D en France mais aussi au Maroc et dans l'Europe de l'Est qui a pour conséquence d'alimenter le dumping social.
- Poursuite de l'externalisation entière d'activité comme on l'a vu ces derniers mois : service informatique et téléphonique, roulage, maintenance des moyens d'essais, etc. Qui sont les prochains sur la liste ?

COMME LA LOI TRAVAIL LE NCS PREMIERE OU DEUXIEME GENERATION EST UNE GANGRENE. L'ANTIDOTE POUR L'ERADICHER, LA MOBILISATION DE TOUS LES SALARIES !

S. Gaultier	47 48 58	E. Lardeur	47 81 63	Ph. Bernard	47 44 96	P. Rannaud	47 21 44
L. Pognot	47 63 21	G. Verry	47 40 17	Sl. Stanovic	47 33 50	Ah. Yandouzi	47 64 98

LOI TRAVAIL : ENFONÇONS LE CLOU

L'avant-projet de loi Travail a été dévoilé il y a maintenant 4 mois. La mobilisation a connu plusieurs phases : pétition, mobilisation des étudiants et lycéens, Nuit Debout. Depuis le début, les salariés sont impliqués dans la lutte et plusieurs manifestations et actions ont ponctué ces derniers mois.

Malgré le déferlement médiatique, politique et patronal contre les grévistes, malgré le 49-3 et les coups de matraque, la mobilisation s'est ancrée dans les lieux de travail et les discussions sont nombreuses sur cette attaque violente contre le code du travail.

Avec l'entrée en grève reconductible des raffineurs, des salariés des centrales, des cheminots, c'est la véritable force du monde du travail qui s'exprime.

Car, si nous faisons tous les jours tourner l'économie, nous pouvons aussi la bloquer

L'inversion de la hiérarchie des normes : un accord d'entreprise pourrait, avec la loi Travail, être moins favorable que la convention collective et que le code du travail.

La flexibilisation du temps de travail : les entreprises pourraient conclure des accords augmentant le temps de travail sans augmenter les salaires même sans difficultés économiques. Elles pourraient faire passer le paiement des heures supplémentaires de +25 % à +10 %. Elles pourraient moduler le temps de travail sur 3 ans.

La facilitation des licenciements : il suffirait de justifier une baisse du chiffre d'affaires sur quelques mois pour pouvoir faire des « licenciements économiques ». Même les licenciements individuels abusifs sont « sécurisés ». Un barème indicatif est fixé, au ras des pâquerettes.

L'institutionnalisation du referendum - chantage à l'emploi : la légalisation de ce qu'il s'est passé chez Smart en Moselle : si les syndicats majoritaires s'opposent à l'augmentation du temps de travail, la direction fait une consultation auprès des salariés. Avec bien sûr menace de licenciement si c'est le « non » qui l'emporte. C'est ça la démocratie patronale !

Votation citoyenne

Les organisations syndicales de salariés CGT, FO, FSU, SUD, d'étudiants et lycéens UNEF, UNL, FIDL ont lancé un vote national sur la loi travail. Pour participer vous pouvez télécharger un bulletin de vote sur le site dédié <http://votationtravail.fr/> et le transmettre à un délégué du personnel CGT du site de La Garenne ou le déposer dans la boîte au lettre du local syndical CGT RDC bâtiment G11, près de l'infirmerie.

MARDI 14 JUIN

MANIFESTONS A PARIS

13H00 PLACE D'ITALIE A INVALIDES

Joignez-vous à la CGT PSA La Garenne pour un départ collectif :

Rdv à 12h00 arrêt tram T2 les Fauvelles.

Sur place sous la banderole PSA Poissy et St Ouen derrière le ballon CGT 78

<i>S. Gaultier</i>	<i>47 48 58</i>	<i>E. Lardeur</i>	<i>47 81 63</i>	<i>Ph. Bernard</i>	<i>47 44 96</i>	<i>P. Rannaud</i>	<i>47 21 44</i>
<i>L. Pognot</i>	<i>47 63 21</i>	<i>G. Verry</i>	<i>47 40 17</i>	<i>Sl. Stanovic</i>	<i>47 33 50</i>	<i>Ah. Yandouzi</i>	<i>47 64 98</i>